

Politiques Attractivité et Tourisme

I. Politiques en faveur de l'Attractivité et du Tourisme

A. Définition de la politique

1. Politique de l'Attractivité

La politique de l'Attractivité a pour objectifs :

- de favoriser l'économie de proximité et la cohésion sociale ;
- d'ancre les territoires dans les dynamiques de création d'emplois ;
- de lutter contre la précarité et l'exclusion ;
- de développer l'économie de la connaissance grâce au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation ;
- de soutenir les équipements structurants et les projets majeurs qui renforcent l'attractivité et favorisent un développement équilibré des territoires.

2. Politique du Tourisme

Le tourisme contribue fortement à l'image et à l'attractivité de l'Alsace. Il occupe une place majeure dans l'économie alsacienne, dont il est un des moteurs. Il est un pourvoyeur d'emplois stratégiques et non délocalisables et ainsi une source importante de développement pour l'ensemble des territoires alsaciens.

La Collectivité européenne d'Alsace coordonne la politique du Tourisme en lien avec les autres collectivités et les acteurs du tourisme, avec l'appui de son agence de développement touristique, Alsace Destination Tourisme.

La stratégie touristique à l'échelle Alsace a été adoptée en plénière du 20 juin 2024 pour la période 2024-2028 et s'appuie sur des thématiques d'excellence :

- découvrir l'Alsace, terre d'itinérance douce : vélo, randonnée, ...
- prendre de la hauteur en Alsace : Massif des Vosges, quatre saisons...
- savourer les étoiles et millésimes d'Alsace : gastronomie, vins et bière, arts de la table,..
- vivre le fantastique des châteaux forts d'Alsace,
- l'Alsace au cœur de l'humanisme rhénan et de l'Europe : tourisme de mémoire, transfrontalier,...
- l'Alsace prend soin de vous : bien-être en Alsace,
- l'Alsace est également une terre de culture scientifique et technique.

Politique TOURISME ET ATTRACTIVITE – Vision globale du Budget de la Politique

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	8 663 642,66	7 515 781,00	6 940 907,00	-574 874,00	-7,65%	0,00
Dépenses d'investissement	2 322 096,43	2 259 500,00	2 693 220,00	433 720,00	19,20%	0,00
Total Dépenses (A)	10 985 739,09	9 775 281,00	9 634 127,00	-141 154,00	-1,44%	0,00
Recettes de fonctionnement	1 600 117,69	1 315 000,00	1 200 000,00	-115 000,00	-8,75%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	90 000,00	196 000,00	106 000,00	117,78%	0,00
Total Recettes (B)	1 600 117,69	1 405 000,00	1 396 000,00	-9 000,00	-0,64%	0,00

B. Présentation des CDR gestionnaires

1. CDR ATTRACTIVITE

Vision globale du CDR Attractivité

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	3 501 619,00	3 420 315,00	3 150 670,00	-269 645,00	-7,88%	0,00
Dépenses d'investissement	2 028 102,43	1 959 500,00	1 992 210,00	32 710,00	1,67%	0,00
Total Dépenses (A)	5 529 721,43	5 379 815,00	5 142 880,00	-236 935,00	-4,40%	0,00
Recettes de fonctionnement	90 322,85	15 000,00	0,00	-15 000,00	-100,00%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	90 000,00	196 000,00	106 000,00	117,78%	0,00
Total Recettes (B)	90 322,85	105 000,00	196 000,00	91 000,00	86,67%	0,00

Il est proposé d'inscrire un crédit de paiement en dépenses de **5 142 880 €** et un crédit de paiement en recettes de **196 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement, en dépenses, **un crédit de paiement de 3 150 670 €.**
- Pour la section d'investissement, en dépenses, **un crédit de paiement de 1 992 210 €.**
- Pour la section d'investissement, en recettes, **un crédit de paiement de 196 000 €.**

1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 3 150 670 € de crédits de paiement.

P048 Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne	583 330 € de CP
---	------------------------

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement de soutien à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, dans le cadre du nouveau Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2024-2026. Elle participe au financement du dispositif de baisse de taxe d'aéroport par passager.

Il est donc proposé **d'inscrire 583 330 € de crédits de paiement.**

P055 Enseignement Supérieur et Recherche	233 000 € de CP
---	------------------------

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education, sur la base d'une contractualisation depuis 1991 et avec une réévaluation chaque année au regard de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement des Départements.

Il est donc proposé **d'inscrire 233 000 € de crédits de paiement.**

P056 Soutien à l'économie	2 334 340 € de CP
----------------------------------	--------------------------

La Collectivité européenne d'Alsace poursuit son engagement en faveur :

- du fonctionnement de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace à hauteur de 1 630 960 €,
- du développement de la Marque Alsace à hauteur de 150 000 €,
- de l'Association pour la Promotion et le Développement des Marques Alimentaires Alsaciennes à hauteur de 288 000 €,
- des actions menées avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, notamment pour le développement du « Business sourcing » et le déploiement de la marque Commerçant d'Alsace, à hauteur de 80 000 €,
- des actions menées avec la Chambre de Métiers d'Alsace et les trois Unions de Corporations Artisanales, notamment pour le développement de la marque Artisan d'Alsace et la promotion des métiers de l'Artisanat, à hauteur de 155 500 €,
- de l'aéroport de Colmar-Houssen à hauteur de 28 500 €.

Cela comprend également les cotisations pour l'année 2026 à Aéro'Alsace (200 €), Strasbourg Alsace Place Financière (1 080 €) et Association Fonds CCIT AE (100 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 2 334 340 € de crédits de paiement.**

1.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 1 992 210 € de crédits de paiement.

P048 Contrat triennal Strasbourg capitale européenne	135 000 € de CP
---	------------------------

Dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capital Européenne 2024-2026 et au titre de la participation à l'aménagement des friches militaires, une subvention à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim de 210 000 € est prévue, avec le versement d'un acompte de 135 000 € en 2026 et le versement du solde de 75 000 € en 2027.

Il est donc proposé **d'inscrire 135 000 € de crédits de paiement.**

P055 Enseignement Supérieur et Recherche

275 000 € de CP

Dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capital Européenne 2024-2026 et au titre du Fonds « Recherche et Innovation », un montant de 275 000 € est nécessaire pour assurer le paiement des dossiers engagés en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 275 000 € de crédits de paiement.**

P056 Soutien à l'économie

1 582 210 € de CP

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée en faveur du soutien à l'immobilier d'entreprises, par délégation des intercommunalités volontaires et en mobilisant l'ingénierie de l'Alsacienne de Crédit-Bail Immobilier (ALSABAIL). Le dispositif s'est mis en place progressivement et a permis de financer cinq premiers dossiers d'avances remboursables en 2024 et 2025. 2026 verra la poursuite de ce dispositif d'aide et il est ainsi proposé de prévoir un crédit de paiement à hauteur de 1 500 000 €.

Il est proposé des crédits pour la poursuite de l'étude d'aménagement du projet 3Land à hauteur de 5 210 €.

Pour les travaux d'investissements de l'aéroport de Colmar-Houssen, il est prévu un crédit de paiement de 77 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 582 210 € de crédits de paiement.**

1.3 RECETTES D'INVESTISSEMENT

P056O018 : Aides à l'immobilier d'entreprises

196 000 € de CP

Les conventions de délégation de compétence partielle d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier pour les bâtiments-relais des entreprises, signées entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) délégants et la Collectivité européenne d'Alsace, prévoient que la Collectivité européenne d'Alsace fera l'avance de l'intégralité des aides et sollicitera le paiement de la participation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en année N+1 au regard au regard des avances remboursables effectivement payées au cours de l'année N.

Ainsi, une recette de 196 000 € sera recouvrée en 2026 au titre du paiement par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés de leur part de l'avance remboursable pour les quatre dossiers traités dans le cadre de ce dispositif en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 196 000 € de crédits de paiement.**

2. CDR TOURISME

Vision globale du CDR Tourisme

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026 / BP 2025 en €	BP 2026 / BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	5 162 023,66	4 095 466,00	3 790 237,00	-305 229,00	-7,45%	0,00
Dépenses d'investissement	293 994,00	300 000,00	701 010,00	401 010,00	133,67%	0,00
Total Dépenses (A)	5 456 017,66	4 395 466,00	4 491 247,00	95 781,00	2,18%	0,00
Recettes de fonctionnement	1 509 794,84	1 300 000,00	1 200 000,00	-100 000,00	-7,69%	0,00
Recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Total Recettes (B)	1 509 794,84	1 300 000,00	1 200 000,00	-100 000,00	-7,69%	0,00

Il est proposé de prévoir un crédit de paiement de **4 491 247 €** et une recette de **1 200 000 €**, répartis comme suit :

- Pour la section de fonctionnement,
 - en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 3 790 237 €**.
 - en recettes, d'inscrire **un crédit de paiement de 1 200 000 €**.
- Pour la section d'investissement, en dépenses, d'inscrire **un crédit de paiement de 701 010 €**.

2.3 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 3 790 237 €.

P059O002 : Soutien au fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme

3 528 117 € de CP

Alsace Destination Tourisme est le Comité départemental du tourisme pour la Collectivité européenne d'Alsace. Il est le fruit de la volonté des deux Départements, avant même la création de la Collectivité européenne d'Alsace, de donner une impulsion forte aux actions de développement touristique, tant en matière de stratégie que d'accompagnement des projets, par la mise en place d'une organisation unique et performante à l'échelle de la Destination Alsace, associant tous les acteurs du secteur du tourisme.

La Loi Alsace renforce le positionnement d'Alsace Destination Tourisme, chargée « d'animer et de coordonner l'action des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés, en cohérence avec le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs ».

Une convention d'objectifs fixera pour 2026 l'ensemble des soutiens de la Collectivité européenne d'Alsace à Alsace Destination Tourisme.

Le montant de 3 528 117 € se répartit de la manière suivante :

- 3 491 840 € pour le soutien au fonctionnement d'Alsace Destination Tourisme,
- 36 277 € pour l'habillage des stands et le soutien aux exposants du Salon International de l'Agriculture 2026.

P059O001 : Soutien aux actions et animations touristiques

9 000 € de CP

Parce qu'elles contribuent à la mise en œuvre de la stratégie touristique de la Destination Alsace, il est proposé la poursuite du soutien aux actions menées dans le cadre d'Alsace à Vélo.

Opération « Alsace à vélo » - 1212-65-65748-633	6 000 €
Dépenses directes - 2165-011-6188-633	3 000 €
Total	9 000 €

P059O006 : Soutien aux organismes et associations à vocation touristique

109 120 € de CP

Différents organismes et associations contribuent au développement du tourisme en Alsace, en cohérence avec la stratégie touristique et ses filières d'excellence. Il est proposé la poursuite de leur soutien en 2026.

Gîtes de France	28 500 €
Clévacances	28 500 €
Terre d'Est	34 770 €
Ronde des Fêtes	5 700 €
Sundgau, routes de la carpe frite	5 700 €
Fédération des stations vertes	950 €
Fédération thermale du Grand Est (cotisation)	2 000 €
Association « Plus beaux villages de France » (cotisation)	3 000 €
Total	109 120 €

P059O008 : SYMBIO

39 000 € de CP

Le Syndicat mixte du Bioscope (SYMBIO) est en charge de la gestion et du développement du site occupé par le Parc du Petit Prince. Il porte 55 ha en pleine propriété et a contractualisé par bail privé les occupations de terrains.

La contribution financière de la Collectivité européenne d'Alsace aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte du Bioscope est fixée par les statuts selon la clé de répartition suivante :

- 42 % pour la Région Grand Est,
- 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace,
- 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

P059O009 : Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace

105 000 € de CP

Il est prévu de poursuivre le soutien au Centre Européen d'Etudes Japonaises d'Alsace qui accompagne notamment le développement touristique et culturel entre le Japon et l'Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire au total 3 790 237 € de crédits de paiement.**

2.4 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits sollicités s'élèvent à 701 010 €.

P059O014 : Appel à Manifestation d'Intérêt tourisme

701 010 € de CP

Pour faire face aux dossiers engagés entre 2023 et 2025 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « investissements territoriaux dédiés au tourisme de proximité », il est proposé l'inscription de **crédits de paiement à hauteur de 701 010 €.**

Il est donc proposé **d'inscrire au total 701 010 € de crédits de paiement.**

2.5 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

P017O006 : Taxe de séjour

1 200 000 € de CP

Une recette prévisionnelle estimée à 1 200 000 € devrait être recouvrée en 2026 grâce à la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 200 000 € de crédits de paiement.**